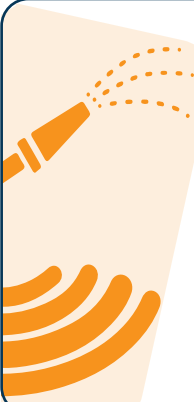


# LA BIOSÉCURITÉ, C'EST NOTRE RESPONSABILITÉ!

## Entreprises à forfait


Les travaux à forfait sont des activités comportant de hauts risques de propager des organismes nuisibles au sein des cultures (insectes, maladies fongiques, virus, bactéries, mauvaises herbes, nématodes, etc.). En effet, les véhicules, les équipements et la machinerie utilisés pour les travaux peuvent facilement déplacer ces organismes d'une entreprise à une autre. En tant que forfaitaire, il faut être particulièrement vigilant, car les ravageurs sont transportés non seulement à la suite d'un contact direct, mais également au moyen de la terre et des résidus végétaux qui restent sur la machinerie. **Quoi faire pour éviter de les propager ?**

### NETTOYER




Le nettoyage pour enlever toute trace de terre et de résidus végétaux permet de diminuer grandement le risque de propagation d'organismes nuisibles. Toutefois, en présence de certains ravageurs, une désinfection est aussi nécessaire.

### S'INFORMER

- 
- Y a-t-il présence dans l'entreprise d'un organisme nuisible?
  - Dois-je me rendre dans une zone d'accès contrôlée ou restreinte?
  - Quelles sont les mesures de biosécurité à respecter?
  - Quels sont les besoins en nettoyage et/ou en désinfection de l'entreprise?


### S'ENTENDRE



Inclure dans le contrat les clauses spécifiques à la biosécurité, dont un plan de circulation dans l'entreprise, s'il y a lieu.

- Exigences spécifiques de l'entreprise en matière de biosécurité.
- Processus d'accueil, d'inspection et de nettoyage et/ou de désinfection :
  - Intérieur et extérieur du véhicule;
  - Équipements et machinerie;
  - Chaussures et vêtements propres.
- Fréquence du nettoyage et/ou de la désinfection :
  - À l'arrivée et/ou à la sortie;
  - Entre chacun des champs, secteurs ou zones d'accès contrôlé ou restreint.
- Circulation dans l'entreprise.

### DÉTERMINER

- 
- L'ordre des visites. Se déplacer :
    - du champ le moins à risque vers celui le plus à risque;
    - de l'entreprise la moins à risque vers la plus à risque.
  - Le temps de déplacement, incluant celui du nettoyage et/ou de la désinfection, s'il y a lieu.

**En adoptant ces quelques pratiques, vous protégerez toute une économie locale!**